

Manchette, vendredi 7 janvier 2005, p. 4

Baisses de loyers de 150 \$ par an à Ottawa

Barrière, Caroline

Plus de 31 000 locataires d'Ottawa pourront bénéficier d'une réduction annuelle moyenne de 150 \$ de leur loyer. Il s'agit de près du tiers de tous locataires de la capitale.

Cette mesure adoptée en mai dernier par le conseil municipal avait pour but d'arriver à une plus grande équité entre l'impôt foncier payé par les propriétaires et celui payé par les locataires qui vivent dans un immeuble de six logements et plus.

En effet, les propriétaires de ces immeubles à logements multiples paient un taux d'imposition deux fois plus élevé que les propriétaires de maisons résidentielles. Les locataires paient donc, sans le savoir, une plus grande part d'impôt foncier qui est calculé dans le prix de leur loyer et c'est cette portion qui leur est désormais retournée. En moyenne, un locataire d'un appartement de 100 000 \$ paie autant d'impôt foncier que s'il possédait une maison de 250 000 \$.

Tous les locataires concernés ont reçu, en octobre, un avis de la municipalité les informant de leur baisse d'impôt foncier à partir du 1er janvier. Cette réduction doit leur être envoyée par leur propriétaire. Ceux qui attendent toujours la baisse de loyer doivent communiquer directement avec leur propriétaire.

Bonne nouvelle, estime Cullen

Le conseiller municipal Alex Cullen qui a milité pour cette réduction de loyer estime qu'il s'agit d'une bonne nouvelle pour tous. "On craignait que certains propriétaires n'empochent la réduction mais la Loi sur les loyers les oblige à refiler les baisses d'impôt foncier aux locataires." Il ajoute que l'équité n'est toutefois pas pour demain entre les locataires et les propriétaires de maisons unifamiliales et qu'il faudra encore quelques années pour y arriver.

Pour sa part, John Dickie président du Eastern Ontario Landlord Organization qui regroupe les grands propriétaires de la région estime que 95 % à 99 % de ses membres procéderont aux réductions. "Nos membres sont propriétaires d'environ 12 000 à 15 000 appartements touchés par la règle et ils vont se conformer à la Loi. Je ne peux toutefois prédire ce que les petits propriétaires feront, car nous ne les connaissons pas."

© 2005 Le Droit. Tous droits réservés.